



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 5 mai 2025, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 28 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
 Nombre de membres présents : 14 représentants 19 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2025/14

Objet : Convention 2025 entre le Parc et le Département de l'Isère

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline GERIN Anne	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique GUSMEROLI Stéphane MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine	MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix POZO Jean-Christophe
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix REY Freddy à BERANGER Nathalie VIAL Cédric à BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHAVAND Christelle à BREYTON Stéphanie EYMERY Clémentine à BREYTON Stéphanie MOREL Véronique à PICHON-MARTIN Bertrand
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix EGO Catherine à CLOUZEAU Dominique LAVAL Sylvain à ESCARON Dominique
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	BOIX-NEVEU Arthur
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MOLLIERE Denis à WOLFF Corine

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix) : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Convention 2025 entre le Parc et le Département de l'Isère

Le Département de l'Isère propose au syndicat mixte de signer une convention partenariale pour l'année 2025.

Cette convention a pour objet :

- de définir les axes prioritaires sur lesquels le Département et le Parc appuieront leur intervention,
- de formaliser les prérequis nécessaires à la bonne exécution du projet de territoire,
- de garantir une vision exhaustive du concours du Département dans les actions du Parc.

Elle est articulée autour des 5 priorités suivantes :

- Le PNR de Chartreuse, garant de la biodiversité
- Le PNR de Chartreuse, au cœur des enjeux de transition
- Le PNR de Chartreuse, acteur du développement culturel
- Le PNR de Chartreuse, engagé pour une cohabitation durable des activités sportives et de loisirs avec les autres usages et le respect de la biodiversité
- Le PNR de Chartreuse, maillon essentiel de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***De valider la convention pour l'année 2025 entre le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse et le Département de l'Isère,***
- ***D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tous documents se rapportant à la présente décision.***

Ainsi fait et délibéré le 5 mai 2025,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **06 MAI 2025**

